

Lyon, le 26 octobre 2017

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs de  
l'éducation nationale  
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'écoles  
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles,  
institutrices et instituteurs



Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

Bureau DPE 1  
Mobilité et actes collectifs

2017-2018  
Affaire suivie par  
Souad Hadjaïlia  
Téléphone  
04 72 80 68 63  
Télécopie  
04 72 80 68 12  
Courriel  
ce.ia69-dpe1@  
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay  
69309 Lyon  
CEDEX 07

**Objet :** Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré spécialisés – Rentrée d'août 2018

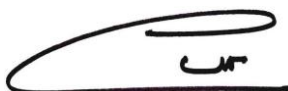
Réf. : Note de service n° 2017-161 du 25 octobre 2017 - B.O.E.N n° 36 du 26 octobre 2017.

J'attire votre attention sur la publication au B.O.E.N. n° 36 du 26 octobre 2017, de la note de service n° 2016-161 du 25 octobre 2017, concernant la mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF/CAFIPMF ou du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH pour la rentrée scolaire d'août 2018 :

Rappel du calendrier pour le dépôt des dossiers :

- l'enseignant(e) télécharge le dossier à l'adresse : [www.education.gouv.fr/SIAT](http://www.education.gouv.fr/SIAT) , puis
- transmet son dossier signé et accompagné des pièces justificatives à son inspectrice ou inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription avant le **08 novembre 2017**,
- l'IEN de circonscription émet un avis, une appréciation détaillée et motivée puis transmet les dossiers à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Rhône avant le **14 novembre 2017**,
- la DSDEN adresse le dossier complet avec l'avis des supérieurs hiérarchiques à l'enseignant(e) avant le **30 novembre 2017**,
- l'enseignant(e) adresse la totalité de son dossier, exclusivement par voie dématérialisée, sur l'application MAD accessible à l'adresse suivante : <http://mad.ac-polynésie.pf> et disponible du **17 novembre 2017** au **30 novembre 2017**.

***Les enseignant(e)s qui seront sélectionnés devront en informer leur administration (bureau DPE 1 à la DSDEN du Rhône) en adressant une copie de leur acceptation de la proposition d'affectation en Polynésie française.***



Guy Charlot